



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme
Service de la Coordination des Politiques Publiques
Bureau des Enquêtes Publiques**

Affaire suivie par : Renaud EMERY

Tel : 04 75 79 28 48

Courriel du BEP : pref-enquetes-publiques@drome.gouv.fr

Le préfet

Valence, le **14 MARS 2024**

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes concernées par le Plan Particulier
d'Intervention PPI du site nucléaire du Tricastin
(hors communes lieux d'enquête)

Liste des destinataires ci-jointe

OBJET : Demande d'autorisation de modification substantielle de l'Installation Nucléaire de Base n°168 Projet extension GBII Nord et demande de permis de construire sur le site du TRICASTIN (Drôme) présentée par la société ORANO CHIMIE ENRICHISSEMENT

REFER : Code de l'environnement

P.J. : - 1 dossier d'enquête au format clé USB à garder
- 1 arrêté d'enquête publique
- 1 avis au public (2 pages) et 1 certificat d'affichage

La société ORANO CHIMIE ENRICHISSEMENT a déposé une demande d'autorisation de modification substantielle de l'Installation Nucléaire de Base n°168 Projet extension GBII Nord et demande de permis de construire sur le site du TRICASTIN (Drôme).

Cette demande est soumise à une enquête publique, dans les communes intéressées par le projet, qui se déroulera du vendredi 29 mars 2024 au mardi 30 avril 2024.

La commune de PIERRELATTE (26) est la commune siège de l'enquête. Des permanences auront également lieu dans les mairies de LA-GARDE-ADHÉMAR, SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, SAINT-RESTITUT (26), BOLLÈNE, LAMOTTE-DU-RHÔNE, LAPALUD (84), SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE (07).

En complément des obligations réglementaires, les autres communes de la zone du Plan Particulier d'Intervention, dont vous faites partie, sont destinataires d'une clé USB du dossier (ci-jointe), à titre d'information.

Je vous prie de bien vouloir afficher l'avis d'enquête (sur 2 pages) à la porte de votre mairie, aux emplacements habituels d'affichage des actes administratifs et en tous lieux publics où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

L'affichage en mairie doit avoir lieu **dès réception et durant le déroulement de l'enquête publique, jusqu'au mardi 30 avril 2024 inclus**. Je vous remercie par avance de me retourner le certificat d'affichage ci-joint à l'issue de l'enquête.

Par ailleurs, le dossier d'enquête (clé USB) sera ensuite à conserver par vos soins.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,
Par déléation,
L'Attaché Principal,
Chef de bureau



Renaud EMERY

LISTE DES DESTINATAIRES

- Département de la Drôme :

ALLAN, LA BAUME-DE-TRANSIT, BOUCHET, CHAMARET, CHANTEMERLE-LES-GRIGNAN, CHATEAUNEUF-DU-RHONE, CLANSAYES, COLONZELLE, DONZERE, ESPELUCHE, LES GRANGES-GONTARDES, MALATAVERNE, MONTJOYER, MONTSEGUR-SUR-LAUZON, REAUVILLE, ROCHEGUDE, ROUSSAS, SOLERIEUX, SUZE-LA-ROUSSE, TULETTE, VALAURIE, GRIGNAN

- Département de Vaucluse :

CAIRANNE, CAMARET-SUR-AIGUES, GRILLON, LAGARDE-PAREOL, MONDRAGON, MORNAS, ORANGE, PIOLENC, RICHERENCHES, SAINT-ROMAN-DE-MALEGARDE, SAINTE-CECILE-LES-VIGNES, SERIGNAN-DU-COMTAT, TRAVAILLAN, UCHAUX, VALREAS, VISAN

- Département du Gard :

AIGUEZE, BAGNOLS-SUR-CEZE, CARSAN, CHUSCLAN, LE GARN, ISSIRAC, LAVAL-SAINTE-ROMAN, PONT-SAINTE-ESPRIT, SAINT-ALEXANDRE, SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES, SAINT-ETIENNE-DES-SORTS, SAINT-GERVAIS, SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS, SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS, SAINT-MICHEL-D'EUZET, SAINT-NAZAIRE, SAINT-PAULET-DE-CAISSON, SALAZAC, VENEJAN

- Département de l'Ardèche :

BIDON, BOURG-SAINTE-ANDEOL, GRAS, LARNAS, SAINT-JUST-D'ARDECHE, SAINT-MARTIN-D'ARDECHE, SAINT-MONTAN, SAINT-REMEZE, SAINT-THOME, VALVIGNERES, VIVIERS

